

Résistance aux antimicrobiens

Rapport du Secrétariat

1. Le présent rapport fait le point de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens (New York, 21 septembre 2016), tenue en application de la résolution 70/183 de l'Assemblée générale relative à la santé mondiale et à la politique étrangère, et de la résolution 70/297 sur la portée, les modalités, le format et l'organisation de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Il récapitule aussi les progrès accomplis pour mettre en œuvre la résolution WHA68.7 (2015), dans laquelle la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et a prié le Directeur général d'élaborer des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion.

2. Le Secrétaire général des Nations Unies et les Directeurs généraux de l'OMS, de la FAO et de l'OIE ont pris la parole à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Outre une séance plénière destinée aux États Membres, la réunion disposait de deux groupes de travail interactifs auxquels ont participé des représentants des pouvoirs publics, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. L'Assemblée générale a ensuite adopté la résolution 71/3, intitulée « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens ».¹

3. La déclaration politique mentionnait les engagements qu'ont pris les chefs d'État et de gouvernement et les représentants d'États et de gouvernements d'élaborer leurs plans d'action multisectoriels nationaux dans l'esprit de l'approche « Un monde, une santé » ; de mobiliser des investissements, notamment pour mettre en œuvre ces plans et pour la recherche-développement ; de faire le nécessaire pour que les plans d'action nationaux prévoient la création de cadres de surveillance, de suivi et de réglementation concernant la préservation, l'utilisation et la vente de médicaments antimicrobiens ; et d'intensifier et de poursuivre des activités visant à mieux faire connaître la résistance aux agents antimicrobiens et à sensibiliser à ce problème le grand public et les professionnels de la santé.

4. La déclaration politique comprend en outre trois demandes majeures présentées à l'OMS et à ses partenaires. Premièrement, elle met en avant la demande formulée par l'Assemblée de la Santé en préconisant la version finale d'un cadre mondial de développement et de gestion relatif aux médicaments antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens, établi par l'OMS de concert avec la

¹ Disponible à l'adresse http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3 (consulté le 25 novembre 2016).

FAO et l'OIE. Deuxièmement, elle invite l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, les banques de développement régionales et multilatérales, notamment la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies concernés et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que la société civile et les parties prenantes multisectorielles, à soutenir les plans d'action nationaux ainsi que d'autres activités menées à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens. Troisièmement, elle prie le Secrétaire général de constituer, en concertation avec l'OMS, la FAO et l'OIE, un groupe spécial de coordination interinstitutions, qui sera chargé de donner des indications pratiques quant aux approches à suivre pour que la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens soit efficace. La déclaration politique priait également le Secrétaire général de soumettre un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Conformément à ces demandes, l'OMS s'attèle, de concert avec le Secrétaire général, la FAO et l'OIE, à élaborer des propositions destinées au groupe de coordination interorganisations et, avec la FAO et l'OIE, sur les processus nécessaires à la mise en place d'un cadre mondial de développement et de gestion.

5. Dans la résolution WHA68.7 (2015), l'Assemblée de la Santé invite instamment les États Membres à adapter le plan d'action mondial aux priorités nationales et aux circonstances qui leur sont propres, et à avoir mis en place, d'ici la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens. L'OMS, la FAO et l'OIE ont publié un manuel d'aide à l'élaboration de plans d'action nationaux, lequel est assorti d'un ensemble d'outils d'appui.¹ Outre les réunions de haut niveau visant à susciter un intérêt et un soutien politiques, des ateliers ont été organisés avec le concours actif de la FAO et de l'OIE dans toutes les Régions de l'OMS afin de partager ces outils et d'aider les pays à concevoir leurs plans d'action nationaux. À ce jour, 227 participants originaires de 51 pays ont assisté à ces ateliers, et d'autres encore devraient se tenir d'ici la fin 2016. Le Secrétariat a aussi apporté son soutien pour analyser la situation de la résistance aux antimicrobiens : les résultats de ces analyses sous-tendent les plans d'action nationaux et facilitent la coordination et la planification des réunions. Il est en train de constituer un fichier de consultants à l'appui de ce processus. Des plans d'action nationaux parachevés sont maintenant disponibles dans 32 pays et, au 14 octobre 2016, 59 pays au moins s'employaient à les rédiger. Les conclusions tirées de l'utilisation d'un outil d'enquête issu de la collaboration tripartite FAO/OIE/OMS et visant à définir l'état d'élaboration d'un plan d'action national constitueront la base d'un rapport ambitieux qui sera soumis à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé ainsi qu'aux organes directeurs de la FAO et de l'OIE.

6. Les progrès accomplis dans l'établissement de ces plans n'ont pas été uniformes. Il a été difficile d'obtenir un engagement et un soutien politiques dans des pays où la problématique de la résistance aux antimicrobiens est encore mal comprise. La sensibilisation progresse, toutefois, et sera dynamisée par la déclaration politique sur la résistance aux antimicrobiens. L'octroi d'un appui pour l'élaboration de plans d'action nationaux et leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation est une priorité de premier plan pour l'OMS. L'appui du Secrétariat consiste à échanger des compétences et à mettre en place des communautés de pratique. L'action intersectorielle, en particulier la complexité de la coordination intra et intersectorielle, continue d'être un défi.

7. Depuis l'adoption du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, le Secrétariat a intensifié son action de prévention et de lutte contre la pharmacorésistance du VIH, de la tuberculose et du paludisme. La tuberculose multirésistante a déjà atteint le niveau d'une crise de santé publique dans bien des pays, entraînant en 2015 un nombre de décès estimé à 250 000. L'OMS a

¹ Disponible à l'adresse http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204470/1/9789241549530_eng.pdf?ua=1 (consulté le 25 novembre 2016).

publié de nouveaux principes directeurs à l'intention des programmes antituberculeux pour la prise en charge des tuberculoses pharmacorésistantes, préconisant un protocole de traitement plus court pour la tuberculose multirésistante.¹ L'OMS a aussi approuvé un test rapide permettant de trier les patients atteints de tuberculose multirésistante et a revu la composition des combinaisons d'antibiotiques administrées aux patients qui nécessitent un schéma thérapeutique plus long. Reconnaissant la nécessité d'une action mondiale concertée pour prévenir la pharmacorésistance du VIH et garantir l'efficacité du traitement antirétroviral de première intention, le Secrétariat pilote l'élaboration d'un plan d'action mondial pour lutter contre la résistance du VIH aux médicaments (2017-2021). Face à la recrudescence de la résistance du VIH aux médicaments, des orientations relatives aux ripostes mondiales et nationales sont à l'étude et devraient être diffusées au deuxième trimestre 2017. La résistance aux antipaludiques est suivie à l'échelle mondiale et des stratégies de gestion de cette résistance sont mises en place. La menace majeure se situe dans la sous-région du Grand Mékong où la multirésistance – y compris la combinaison thérapeutique à base d'artémisinine – est apparue. Des stratégies intensives de surveillance et de prise en charge s'inscrivent maintenant dans l'action d'élimination du paludisme sous-régional, lancée par l'OMS en mai 2015.

8. Dans la résolution WHA68.7 (2015), l'Assemblée de la Santé priait aussi le Directeur général « d'élaborer, en consultation avec les États Membres² et les partenaires concernés, des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion qui facilite la mise au point, le contrôle, la distribution et l'usage approprié de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils de diagnostic, vaccins et autres interventions, tout en préservant les médicaments antimicrobiens existants et en favorisant un accès économiquement abordable aux médicaments antimicrobiens et outils diagnostiques existants et nouveaux, compte tenu des besoins de tous les pays et conformément au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ... ». La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a pris note des progrès accomplis à l'époque pour appliquer cette résolution.³ Le Secrétariat continue d'œuvrer en ce sens pour y parvenir et donner suite à la demande similaire formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa déclaration politique sur la résistance aux agents antimicrobiens (adoptée dans la résolution 71/3), en consultant la FAO et l'OIE et en proposant des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion qui ait le soutien des trois organisations.

9. Des discussions préparatoires ont eu lieu sur les différentes options de ce cadre, mais il convient d'organiser une consultation d'experts, suivie de discussions avec les États Membres et tous les partenaires pertinents. Le Secrétariat prévoit d'accéder à cette demande, ainsi qu'à la demande similaire figurant dans la déclaration politique sur la résistance aux agents antimicrobiens, avant la tenue de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

10. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport.

= = =

¹ WHO treatment guidelines for drug-resistant tuberculosis (version mise à jour en 2016). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016, document WHO/HTM/TB/2016.04 (<http://www.who.int/tb/MDRTBguidelines2016.pdf>, consulté le 30 novembre 2016).

² Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

³ Voir le document WHA69/2016/REC/3, procès-verbaux de la Commission A, sixième et septième séances, section 3 (en anglais seulement).